



RIGHTS & DEMOCRACY FOCUS

A monthly publication of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa

N° 65 du 31 juillet 2014

Droits de l'homme dans l'administration de la Justice : les agents chargés de l'application de la loi au centre d'une formation à Sao Tomé



Photo de famille.

Yaoundé/Sao Tomé (16 Juillet 2014)- Cet atelier de renforcement des capacités des agents chargés de l'application des lois sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice à Sao Tomé et Principe a été organisé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale

Du 15 au 16 juillet 2014 dans la salle de réunion Sergio Vieira de Mello du PNUD à Sao Tomé, les magistrats, avocats, agents pénitentiaires, officiers de la police nationale et de la police d'investigation criminelle, psychologues et membres de la société civile ont participé à un atelier de renforcement de capacités qui avait pour objectif de doter les différents agents impliqués dans l'application des lois d'outils nécessaires pour une meilleure protection des droits de l'homme dans l'administration de la Justice en République de Sao Tomé et Principe.

Dans son mot de circonstance à la cérémonie d'ouverture, le Représentant Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), a reconnu l'engagement de Sao Tomé et Principe qui a ratifié plusieurs conventions mais a souligné le fait que des efforts restent à faire dans le cadre de leur mise en œuvre effective.



Au cours de cette mission le Directeur du Centre a rencontré le Président de la République son Excellence Manuel PINTO DA COSTA qui a réitéré son engagement et sa volonté politique pour la protection et la promotion des droits de l'homme et la démocratie à Sao Tomé et Príncipe. En outre, il a rencontré la Ministre des Affaires étrangères, la Ministre de la Justice, le Président de l'Assemblée Nationale et la Commission électorale nationale pour parler des questions de démocratie et de droits de l'homme, identifier les besoins spécifiques de chacune de ses institutions.

Le Directeur du Centre (accompagné par le coordinateur résident du SNU) en audience avec le Président de la République de Sao Tome et Principe

Cette mission s'est achevée par une formation sur l'approche basée sur les droits de l'homme et le genre à laquelle tout le personnel des Nations Unies à Sao Tomé, y compris le Coordonnateur Résident a pris part.

Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies à Sao Tomé et Príncipe et la Ministre de la Justice, de l'administration publique et des affaires parlementaires qui ont pris part à la cérémonie d'ouverture, ont reconnu

l'intérêt de cette formation et ont encouragé le CNUDHD-AC à poursuivre la coopération en vue d'une meilleure prise en compte des droits de l'homme par les acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'homme à Sao Tomé et Príncipe.

By the UNCHR



**International Day of the World's
Indigenous Peoples 9 August 2014**

Global Theme
**"Bridging the gap: implementing the
rights of indigenous peoples"**



Sécurité pénitentiaire : La situation préoccupante des détenus dans la sous-région

Un séminaire sous-régional a eu lieu à Douala dans le but de susciter une meilleure prise en compte de leurs droits humains.

Sur instruction du comité Consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de Sécurité en Afrique centrale (UNSAC), un atelier sous-régional de renforcement des capacités des staffs des directions générales de l'administration pénitentiaire et des régisseurs de prisons de la sous-région s'est tenu à Douala. Cette recommandation a été formulée lors des 36ème et 37ème assises, tenues respectivement à Kigali et à Ndjamena. Du 8 au 9 juillet 2014, des experts de la sous-région ont pu se familiariser avec les obligations qui leur incombent dans leur travail au quotidien. Mais également s'accorder sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des gardiens de prisons pour une meilleure prise en compte des droits des détenus. *«Ce sont les hommes de terrain, mais très souvent ils se sentent plus en prison que les détenus à cause des conditions dans lesquels ils travaillent. Ils doivent être mieux traités»*, suggère un responsable du staff de l'administration pénitentiaire du Tchad.

L'absence de moyens financiers

pour asseoir un bassin de promotion et de protection des droits de l'homme, les effectifs pléthoriques à cause de la longue période de détention provisoire sont de l'avis des régisseurs des facteurs occasionnant le non respect desdits droits humains. Selon Dieudonné Engonga Mintsang, régisseur de la prison centrale de New-bell, les prévenus occupent 62% de la masse carcérale.

En République centrafricaine, des maisons d'arrêts de cent places abritent plus de 1000 détenus aujourd'hui. Ils dorment à la belle étoile. Marcel Kabundi, un des formateurs juriste et criminologue va plus loin. Ce spécialiste des questions pénitentiaires déplore par exemple l'absence de négociateurs formés dans ces milieux carcéraux de la sous-région afin de désamorcer les éventuels conflits. Dans la mesure où ces conflits ou bagarres causent parfois la mort de certains détenus, alors qu'en prison, leur vie doit être protégée. Au lieu de cela, les familles se préparent à l'éventualité de ne récupérer que

la dépouille de leur proche dès son incarcération. Et parfois, les prévenus meurent sans avoir été jugés.

Dans l'urgence donc, le criminologue invite les participants à se conformer à ce qui est prescrit par la loi, et ceci malgré les pénibles conditions de travail. Surtout qu'avec les arrestations de pirates, membres du Boko Haram au Nigeria ou au Cameroun et des Antibalakas en Rca ces milieux carcéraux vont davantage être peuplés par de nouveaux prévenus. *«Les participants à ce séminaire ne doivent pas perdre de vue qu'ils ont l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les détenus»*, conclut-il.

De nouvelles recommandations ont été faites à l'endroit des Chefs d'Etats de la sous-région. Ahowanou Agbessi, Directeur du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et de la Démocratie en Afrique centrale se charge de les acheminer à Malabo en Guinée Equatoriale où va se tenir la prochaine réunion de l'UNSAC.

Aristide Ekambi



Media professionals assess compliance of Lom Pangar dam project

During a field visit to the multi-million dollar project, participants affirmed their commitment to monitor and report rights violations in business and infrastructural development projects.



Media professionals on field visit pose for group picture in Lom Pangar Dam Project site.

Yaoundé (29 July 2014) - The World Bank approved US\$132 million Cameroon's Lom Pangar Hydroelectric Project (LPHP), is located some 185 Km from Bertoua, headquarters of the East Region of Cameroon. The regulatory dam is found on the River Lom, about 4 km downstream of the confluence with the Pangar River, and 13 km upstream of the confluence with the Sanaga River. Besides supplying additional force to the Sanaga, the LPHP is estimated to generate an additional 30 MW of low-cost, hydropower for rural electrification including some 2400 newly connected households essentially in the East region of the country.

While explaining the human rights obligations of the project to a group of journalists who were led during the guided visit by the Regional Representative of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (UNCHRD-CA), Dr Emadak Alphonse of the Electricity Development Corporation EDC, (contracting authority) said the project which currently employs some 1200 workers including some 644 Cameroonians and close to 600 Chinese, has taken strict measures to ensure its corporate social responsibility as well as human rights obligations.

After the guided visit to the various construction sites, lodging camps for workers and a delocalized village, the visiting journalists noted that much progress had been made in the respect of human rights but noted that important improvements were necessary in the area of lodging and working conditions for workers to make the project very human rights compliant.

The field visit came on the heels of a national capacity building workshop for media professionals on human rights and business organized in Bertoua by the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa.

These activities ended with participants recommending a series of follow-up actions notably the organization by the Centre of a follow up and evaluation workshop which will also focus on the elaboration of a checklist for media professionals on human rights and business; continues sensitization of rights holders and duty bearers on their rights and obligations; and the creation of a monitoring unit with the objective of encouraging journalists to voluntarily and regularly produce articles on human rights compliance by enterprises. They also took the firm commitment to reconstitute the knowledge gained and share experiences from the seminar and field visit within their respective newsrooms.



View of the Lom Pangar Dam Project

After the national workshop on human rights and business and field visit to the Lom Pangar Dam Project , Rights & Democracy Focus sampled the opinion of some journalists on what they have acquired.

KINI NSOM-Journalist, The Post News Paper



I can say that I have learnt a lot especially in mainstreaming the human rights aspect of this project because it is very clear that we have covered a lot of issues about Lom Pangar. We have actually touched the human rights angle but without really bringing it out to evaluate as to whether the rights of

workers are respected or not and to see if the social aspects or if the companies that are involved are actually shouldering the Corporate Social Responsibility.

I think I have a better story to write because any time that a human rights angle of a story is highlighted, the story is better. So, the skills that I have coming here...when I see what has not been done, I already know the international instrument that is being violated and when you bring out that element, it is more important and it catches the eye of the reader.

I think it is important for every reporter to mainstream human rights into his or her story. So, I am going home very satisfied with what I have learnt.

VANISSA MAFOUKENG-Journalist, Radio Tiemni Siantou



Before the workshop on human right and business, I had an idea of human rights and business but I approached the stories differently because I never had the eye of a human rights reporter. But now that I have been to Bertoua, I even went to

the field...I could touch some of the realities with my fingers ; I could exchange with some colleagues. Now I know better what are some of the human rights realities in businesses and I know how to deal with them. I am better armed now to cover and report stories related to human right and business.

NICOLE LUCY MEYEMB Journaliste, Camnews 24



Je doit dire que la formation sur les droits de l'homme et les Entreprises a été un plus dans la formation que nous recevons depuis quelques temps du Centre de Nations Unies pour les Droits de l'hommes et la démocratie parce que maintenant nous avons eu quelque chose qui nous met en condition pour comprendre comment nous pouvons réagir, comment nous pouvons aider les autres à réagir face aux problèmes

auxquels ils sont confrontés au quotidien ; dans leurs emploi, au sein des entreprises etc; et la descente sur le terrain a été un plus parce que nous avons également touché du doigt les réalités concrètes de ce que vivent la plupart des employés Camerounais, surtout ceux qui travaillent pour des structures internationales notamment avec Lom Pangar ; les Chinois et Camerounais. Je pense qu'aujourd'hui je suis mieux armée pour faire mes papiers et de sortie également ce qu'il faut pour sensibiliser des gens et amener les uns et les autres à comprendre ce qu'il peuvent faire lorsqu'ils sont face à certaines difficultés.

JULES ELOBO - Radio Magic FM



Je crois que j'ai eu la chance de participer à cet atelier qui m'a permis d'apprendre beaucoup de choses et de renforcer mes capacités surtout en matière de droits de l'homme dans les entreprises. Pendant les travaux, j'ai découvert qu'il y avait un certain nombre de choses qui m'échappaient, j'ai

découvert également qu'il y a un certain nombre de dispositions et des instruments juridiques que je ne maîtrisais pas encore.

L'atelier nous a également permis de faire une descente sur le terrain pour toucher du doigt les réalités notamment dans le non respect des droits de l'homme dans l'entreprise. Le cas de Lom Panga nous a permis de voire qu'il y a un certain nombre de violations sur le terrain. Les populations devraient bénéficier de certains droits, jusqu'à présent, il n'ont pas eue l'occasion d'entrer en possession de ce qu'elles doivent bénéficier. Donc il y a un véritable problème à ce niveau et malheureusement nous les Journalistes nous n'avons toujours pas su que nous avons un rôle très important à jouer dans ce sens; et je crois qu'au sortir de ce séminaire, je prends l'engagement moi, en tant que Journaliste de faire quelque chose pour que les populations puis rentrer dans leurs droits.

Par le CNUDDH



Malabo - 38^{ème} réunion de UNSAC : synthèse de la présentation du Centre aux experts

Le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) a souligné les conséquences sur les droits de l'homme des situations suivantes : la crise en République centrafricaine, le phénomène Boko Haram à la frontière Cameroun – Tchad – Nigeria, les expulsions récentes des ressortissants de la République Démocratique du Congo (RDC) de Congo Brazzaville et la piraterie dans le Golfe de Guinée, entre autres. Il a salué les efforts des gouvernements du Congo et de la RDC, notamment l'initiation du dialogue entre les deux Etats à travers la mise en place de la Commission mixte, constituée des comités de sécurité et de défense pour gérer les problèmes liés à ces expulsions. Le CNUDHD-AC a souhaité qu'une attention particulière soit accordée aux résultats et conclusions de ces instances.

Le Centre a félicité la coopération des Etats avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme notamment l'EPU et plus particulièrement le Cameroun et le Tchad pour la souscription à l'invitation permanente aux procédures spéciales, le Congo et le Gabon pour la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées et le Protocole au pacte internationale relatif aux droits économiques, sociaux et culturels respectivement.

Concernant la mise en œuvre de la recommandation du 37^{ème} UNSAC sur l'organisation d'un atelier sous-régional sur la sécurité pénitentiaire, le Centre a organisé du 8 au 9 juillet 2014 à Douala au Cameroun, séminaire de renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et des forces de maintien de l'ordre sur les droits de l'homme et la sécurité pénitentiaire. Au terme de cette activité, les participants ont formulé le souhait que chaque Etat d'Afrique centrale :

⇒ Augmente les ressources financières et humaines allouées aux administrations pénitentiaires ;

- ⇒ Ratifie tous les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, y compris en matière de sécurité pénitentiaire ;
- ⇒ Accélère la mise en œuvre des réformes pénitentiaires sur la base des politiques pénitentiaires définies ;
- ⇒ Développe des mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- ⇒ Harmonise leur code de procédure pénale avec les codes des autres pays d'Afrique centrale et en assurer son application.

Les participants ont également lancé un appel en faveur de la mise en place d'un observatoire indépendant des prisons au niveau sous-régional qui veillera à l'application des normes en matière pénitentiaire.

Le CNUDHD-AC a proposé au Comité :

- ⇒ Une plus forte interaction avec les mécanismes africains et onusiens de suivi des instruments régionaux et internationaux en matière des droits de l'homme;
- ⇒ La mise en place et le renforcement des politiques et programmes nationaux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme;
- ⇒ La mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier régional sur la sécurité en milieu pénitentiaire tenu à Douala du 08 au 09 juillet 2014.

Le CNUDHD-AC a annoncé que le Centre et l'UNOCA co-organiseront avant la fin de l'année 2014, un atelier sous-régional sur le rôle des médias en période électorale. Il a précisé que plusieurs autres séminaires seront organisés avec la CEEAC et les Etats membres pour garantir la protection des droits de l'homme dans les processus électoraux.

Le Comité a salué le travail accompli par le CNUDHD-AC et l'a encouragé à poursuivre ses efforts dans la promotion des droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, en coopération avec les partenaires régionaux.

L'ONU encourage les Etats d'Afrique centrale à disposer d'institutions adéquates pour garantir des élections libres

L'importance des processus électoraux crédibles et pacifiques dans la prévention des conflits était l'une des questions essentielles débattues lors de la 38^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), dont les travaux ont débuté le 29 juillet au Centre de conférences de Sipopo, à une quinzaine de kilomètres de Malabo, la capitale de la Guinée équatoriale. Le Secrétaire général de l'ONU s'en est réjoui dans un message lu par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, M. Abdoulaye Bathily, lors de la cérémonie officielle d'ouverture de la session ministérielle dudit Comité, le 1^{er} août.

M. Ban Ki-moon a salué la démarche des dirigeants de la sous-région, rappelant qu'elle s'inscrit dans un contexte marqué par un agenda électoral dense pour les deux prochaines années. « Comme vous le savez, les élections sont parfois l'occasion de tensions sociopolitiques accrues. Il importe donc que les États disposent de ressources et d'institutions adéquates pour garantir des élections libres, démocratiques et transparentes », a-t-il souligné. Il a plaidé en faveur du renforcement du rôle positif de toutes les structures impliquées dans les processus électoraux, y compris les commissions électorales, les juridictions chargées de régler les contentieux, ainsi que les entités techniques, médiatiques et politiques concernées. « Ces acteurs ont le potentiel de

contribuer de manière importante à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie en Afrique centrale », a rappelé le Secrétaire général des Nations Unies.

Les participants à la 38^e réunion de l'UNSAC ont également développé ce point de vue. « Le succès d'une élection, ce n'est pas la tenue de l'élection elle-même, mais celui de tout le processus qui y conduit », a résumé M. Pierre Siméon Athomondong, Chef de l'Unité d'appui électoral à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), invité par l'UNOCA pour faire un exposé sur ce thème spécial. Il a renouvelé la disponibilité de la CEEAC d'accompagner les Etats membres afin qu'ils renforcent davantage leurs capacités nationales et leurs infrastructures électorales. Le Comité a invité la CEEAC à proposer des modalités pratiques de la mise en œuvre de ce projet lors de la prochaine réunion.

En dehors de cette question relative aux processus électoraux, le Comité a examiné la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale. Dans ce chapitre, les ministres des Affaires étrangères et les chefs de délégations présents à Malabo ont adopté un « Appel sur le Forum de réconciliation nationale et du dialogue politique inter-centrafricain » tenu du 21 au 23 juillet à Brazzaville. Ils y exhortent les différentes parties prenantes dans la crise centrafricaine à respecter l'Accord sur la cessation des hostilités et des violences. Ils

ont aussi saisi cette occasion pour rendre hommage, une fois de plus, au travail de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), qui passera le relais, le 15 septembre, à la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Par ailleurs, les participants témoignent leur reconnaissance aux pays frères et amis de la RCA pour « leur assistance multiforme dans le cadre des efforts en vue du retour d'une paix durable » dans cet Etat membre de l'UNSAC. De même, ils expriment leur gratitude aux Nations Unies, à l'Union africaine et à la CEEAC ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux pour « leur appui important à la médiation internationale » placée sous l'égide du Président Denis Soussou Nguesso du Congo.

Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale fera une nouvelle évaluation de la situation globale dans la sous-région lors de sa 39^e réunion prévue à Bujumbura en novembre 2014. La Guinée équatoriale assurera la présidence du Comité jusqu'à cette session du Burundi, qui occupe la première vice-présidence de l'institution. L'Angola (2^e Vice-présidence) et le Gabon (Rapporteur) complètent le bureau mis en place à Malabo où le bilan de l'ancienne équipe conduite par le Tchad a été salué par le Comité.

FIN



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale

Quartier Golf Ntougou
BP: 836 Yaoundé - Cameroun
Tel: +237 22 21 24 74
Fax: +237 22 21 24 75
e-mail: caro@ohchr.org
Website: www.cnudhd.org